

NOTE D'ORIENTATION 2024

DECLINAISON TERRITORIALE DE LA GOUVERNANCE DU SPORT

Note n°2024-CRdS-1

24/01/2024



Ivry, le 24 janvier 2024

Direction générale

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Note n°2024-CRdS-1

à

Dossier suivi par :

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFET-ES DE RÉGION

MONSIEUR LE PRÉFET DE MAYOTTE

MONSIEUR LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Anne-Lise TITON

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

01 53 82 74 20

MONSIEUR LE PRÉFET, ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR, CHEF DU TERRITOIRE DES ÎLES

WALLIS ET FUTUNA

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉ-ES TERRITORIAUX ADJOINT-ES DE
L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONFÉRENCES RÉGIONALES ET
CONFÉRENCES DES FINANCEURS DU SPORT

- Pour information

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFET-ES DE DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET DE CORSE

MESDAMES ET MESSIEURS LES RECTEUR-TRICES DE RÉGION ACADÉMIQUE

MESDAMES ET MESSIEURS LES RECTEUR-TRICES D'ACADÉMIE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CNOSF

MADAME LA PRÉSIDENTE DU CPSF

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-E-S DES FÉDÉRATIONS ET DIRECTEURS-
TRICES TECHNIQUES NATIONAUX-LES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES D'ASSOCIATIONS NATIONALES
D'ÉLU-ES DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONSEILS RÉGIONAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DU COSMOS, DE LA CPME, DU
MEDEF, DE L'U2P, DE L'UNION SPORT ET CYCLE

OBJET : Note d'orientation sur la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport (conférences régionales et conférences des financeurs du sport) pour 2024

Cette note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des orientations et des directives liées à la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport.

I. PREAMBULE

L'année 2023 a été décisive pour l'opérationnalité de la déclinaison territoriale de la gouvernance partagée du sport. L'écriture des stratégies singulières et concertées de chaque Projet Sportif Territorial (PST) a déclenché une énergie positive de financement de projets au service du développement du sport dans les territoires.

12 conférences régionales du sport ont été installées dans l'hexagone entre janvier et septembre 2021, et 6 en outre-mer entre mars 2022 et octobre 2023.

12 conférences des financeurs du sport ont été installées dans l'hexagone entre février 2022 et septembre 2023, et 3 en outre-mer entre octobre 2022 et octobre 2023.

14 Projets Sportifs Territoriaux ont été adoptés entre février 2022 et octobre 2023 (12 dans l'hexagone et 2 en outre-mer).

Cette dynamique ambitieuse et vertueuse au service de l'intérêt général continue de se déployer efficacement et utilement, adossée aux initiatives locales exemplaires que vous portez.

Avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi la Grande Cause Nationale dédiée pour la première fois à la promotion des activités physiques et sportives, le sport aura en 2024 une place centrale et inédite.

Fortes de leur assise territoriale, les Conférences Régionales du Sport ont naturellement vocation à conduire des actions particulières, destinées à relayer et amplifier les dynamiques engagées partout en France.

Les délégués territoriaux veilleront, à ce titre, avec les présidentes et présidents des conférences, à :

II. FAIRE DE 2024 UNE ANNEE EXCEPTIONNELLE POUR LE SPORT PARTOUT EN FRANCE

Les instances de gouvernance territoriale du sport prendront pleinement part à toutes les dynamiques engagées en 2024 pour renforcer partout la place du sport dans notre pays et contribuer à faire de la France une nation sportive. Elles apporteront ainsi leur concours aux actions impulsées par les pouvoirs publics, et tout particulièrement la Grande Cause Nationale 2024 consacrée à la promotion des activités physiques et sportives, mais aussi à la consultation engagée dans la perspective d'un projet de loi qui sera présenté après les Jeux.

Une dynamique inédite est d'ores et déjà engagée partout en France et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, qu'il convient d'entretenir. A ce titre, les DRAJES se verront de nouveau déléguer des crédits du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour financer des actions d'animation du territoire ou financer des projets qui concourent aux objectifs de la Grande Cause Nationale 2024, pour amplifier la mobilisation populaire et densifier l'héritage utile et durable des Jeux.

L'année 2024 doit également permettre aux conférences régionales du sport de contribuer à la réflexion relative au renforcement de l'éthique et de la vie démocratique dans le sport, dans le prolongement des travaux conduits par le comité national présidé par madame Marie-George Buffet et monsieur Stéphane Diagana qui ont remis leurs propositions le 7 décembre dernier. Vos réflexions pourront également s'appuyer sur les conclusions, lorsqu'elles sont adaptées territorialement, de la « commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport », rendues publiques le 16 janvier 2024.

III. REAFFIRMER LA COHERENCE ENTRE AMBITIONS LOCALES ET PROGRAMMES NATIONAUX

En action pour une très grande majorité depuis bientôt 3 ans, les conférences régionales du sport permettent aujourd'hui la réalisation d'actions prioritaires dans le cadre des PST qu'elles ont initiés. En tant qu'outils stratégiques au service des ambitions territoriales, **les PST sont les fils rouges de l'action des conférences régionales du sport.**

Au croisement de ces ambitions locales, il est important de pouvoir asseoir des intérêts généraux et transversaux.

1 LES ENJEUX

Le rôle essentiel des conférences régionales du sport, une fois le PST adopté, est d'assurer le suivi de l'atteinte des objectifs fixés. Les commissions - mises en place depuis 3 ans - doivent permettre de suivre cette évolution, d'apprécier l'avancée des projets, d'identifier les points d'alerte et d'ajuster les axes retenus.

- ❑ Une **première évaluation** doit être assurée, même s'il est exact que pour certains d'entre eux, ces projets sont mis en place de manière récente et pourraient davantage relever d'un bilan. Elle peut bien sûr aboutir au constat d'un bon alignement des objectifs fixés, mais aussi à une éventuelle révision. Certains contextes locaux ont pu changer, certaines priorités ont pu être réorientées. Il ne faut surtout pas s'interdire de revoir collectivement les objectifs et les échéances afin d'agir au plus juste des besoins des habitants et des territoires.
- ❑ L'**articulation avec les Projets Sportifs Fédéraux (PSF)** doit aussi être pensée aujourd'hui, de manière ambitieuse, volontariste et méthodique, avec les membres du collège du mouvement sportif. Les temporalités de croisement des stratégies ont été parfois inadaptées lors de l'installation des conférences. Il est pourtant essentiel d'identifier et de déployer des interactions utiles. Les représentants locaux des fédérations pourront à l'occasion de réunions plénières ou de groupes de travail dédiés présenter leur PSF afin de permettre ces croisements au service de cohérences et de complémentarités accrues.
- ❑ La loi du 1^{er} août 2019 dispose que la conférence régionale du sport est consultée lors de l'élaboration du projet de convention territoriale d'exercice concerté de la compétence sport avant son adoption par la **conférence territoriale de l'action publique**. L'opportunité d'un

croisement de ce projet ou d'autres dispositifs doit être envisagée afin de bien partager l'information et orienter utilement les décisions prises. L'élaboration de schémas territoriaux ou départementaux de développement du sport aura également vocation à être concertée. De manière plus globale, il est utile et important d'être le trait d'union avec les différentes comitologies locales et leurs outils stratégiques.

- ❑ Dans le contexte de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, de nombreuses actions sont déployées localement, mais également nationalement. Il est utile et opportun de partager avec les membres des conférences régionales du sport ces informations, et d'envisager en tant que de besoin la mobilisation d'acteurs intéressés pour accompagner voire optimiser leur déploiement. La mise en œuvre partagée et concertée de ces **programmes d'action nationaux** sera déclinée dans les territoires : 2h de sport de plus au collège, 30mn d'activités physiques quotidiennes (APQ) à l'école, service civique, emploi, sport en milieu professionnel, plan d'animation territoriale JOP, Grande Cause Nationale (financement actions et labellisation) ... Une **analyse** pourra opportunément être conduite par chaque CRdS portant sur la réalité et la qualité des actions réalisées ainsi que sur leurs impacts effectifs afin d'apprécier, en particulier, l'héritage de ces initiatives au titre de la préparation et de la tenue des JOP. Ces résultats et enseignements seront adressés à l'Agence nationale du Sport avant le 20 mai 2024 (agence-dg@agencedusport.fr) afin de pouvoir en faire un bilan plus global à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Agence en juin prochain.
- ❑ **Aller dans les territoires** à la rencontre des acteurs locaux pour présenter les conférences, les PST, identifier des projets... La plupart des conférences ont réalisé cet exercice de pédagogie, très utile, très apprécié, et certaines l'ont même renouvelé. La démarche permet d'impliquer dans cette dynamique vertueuse le plus grand nombre au service de chacun. Un questionnaire à partager avec les collectivités du territoire ainsi que les représentants du mouvement sportif pourra être engagé afin de mesurer le niveau de connaissances des travaux de la conférence régionale du sport mais aussi mieux identifier les attendus par les acteurs du sport territoriaux.
- ❑ Le **faire savoir** est un élément essentiel du bon fonctionnement et surtout de l'efficacité de la gouvernance partagée du sport. Depuis 3 ans, des sites internet dédiés aux conférences ont été créés, des pages sur les sites internet de certaines DRAJES également. De nombreux comptes sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook, Instagram et Twitter ont été initiés pour présenter les instances, leur rôle, leurs décisions, leurs actions.

Des supports et objets promotionnels ont également pu être réalisés.

Ces outils de communication sont utiles et attractifs, et les budgets qui sont mis à votre disposition (MENJSJOP/DS-BOP 219) peuvent contribuer à leur prise en charge.

2 LES MOYENS

- ❑ Au service du secrétariat général, les **crédits de fonctionnement des conférences** permettent également désormais de prendre en charge plus simplement les différentes dépenses et prestations (location de salles de réunion, frais de restauration, outils de communication, prestataire accompagnant la réalisation du PST ou l'animation des conférences...) sur le BOP 219. Sur la base des dépenses 2023 et d'une évaluation des besoins réalisée avec les services de la Direction des Sports du Ministère (MENJSJOP), ce budget sera de nouveau mobilisé en 2024 pour une enveloppe globale d'un montant équivalent à celui prévu en 2023.

- ❑ Le décret du 20 octobre 2020 prévoit que le **secrétariat général des conférences** est assuré par la DRAJES avec les services dont est issu le (la) président(e). A ce titre, 10 emplois ont été créés depuis 2021 pour coordonner les travaux du secrétariat général de 8 conférences en lien très étroit avec les DRAJES. Ils sont dans la plupart des cas portés par des CROS à partir d'un soutien financier de l'Agence alloué sur ses dispositifs « Emploi », au besoin PST, et parfois sur des crédits du MENJSJOP/DS (BOP 219). Ces 2 dernières possibilités ne sont néanmoins pas encouragées, notamment car le recours aux crédits PST est de nature à réduire d'autant des soutiens potentiels aux associations.

IV. ARTICULER OPPORTUNEMENT LES COFINANCEMENTS

Les conférences des financeurs du sport identifient et proposent des projets et actions structurants pour le territoire, dans le cadre des priorités des PST, en fléchissant les cofinancements de différents acteurs, membres ou non. Elles s'inscrivent ainsi dans la continuité de l'action des conférences régionales du sport. **La complémentarité et l'interaction entre ces 2 instances** sont déterminantes. Les bureaux communs mis en place sont, à cet égard, un excellent outil au service de cette efficacité.

1 LES OUTILS

- ❑ Le décret du 20 octobre 2020 prévoit la définition de **seuils d'examen des projets, en investissement et fonctionnement**. Ils sont majoritairement fixés autour de 20 000€ en fonctionnement et de 100 000€ en investissement par les conférences. Ils permettent ainsi de partager utilement des projets structurants prioritaires pour le territoire.

Le décret mentionne également le recours à la **concertation** pour émettre des avis pertinents et obtenir des engagements marquants. Le choix a été opéré, au stade actuel, pour la moitié des conférences, d'organiser cette concertation au niveau départemental. L'étude de cette démarche montre, à l'analyse des services de l'Agence, son intérêt. Les premiers résultats disponibles sont positifs. **C'est pourquoi il est préconisé que cette concertation départementale puisse être opportunément généralisée à l'ensemble des conférences dès l'année 2024**. La qualité et la légitimité des décisions des conférences des financeurs du sport (CdFS) ne pourront qu'en être renforcées.

Si la décision administrative finale du délégué territorial de l'Agence (DT) ne correspondait pas à l'**avis de la conférence des financeurs du sport**, la motivation de cette décision devrait être portée à la connaissance du (de la) Présidente de la CRdS, en informant simultanément, le Président et la direction générale de l'Agence nationale du Sport (agence-dg@agencedusport.fr).

La possibilité d'associer tout **expert** utile à éclairer les membres et les projets doit être exploitée.

Le **1^{er} niveau d'instruction** au sein des SDJES (éligibilité) pour les dispositifs proposés par l'Agence nationale du Sport est maintenu.

- ❑ Pour rendre plus efficaces les modalités de cofinancement, et plus utiles les décisions sur les projets à soutenir, il est recommandé de tendre vers des accords locaux sur des **prérogatives réparties** entre chaque acteur dans un objectif de simplification et de lisibilité.

- ❑ L'objectif d'au moins 3 CPOF par an hors projet(s) emblématique(s) est maintenu en 2024. Ils pourront concerner des projets en fonctionnement et en investissement. En parallèle, le suivi de ceux engagés en 2023 devra être réalisé et partagé.

2 LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'Agence nationale du Sport propose de nombreux dispositifs de soutien, en investissement et en fonctionnement. Ces dispositifs ne sont cependant pas les seuls sur lesquels se baser pour assurer le financement de projets.

- ❑ D'autres dispositifs de l'Etat existent au plan local ; il conviendra de les identifier et les mobiliser dans la mesure du possible afin d'optimiser l'opportunité et la réalisation des certains projets (aides allouées via les DREETS, les ARS, DSIL, DETR, CPER...).
- ❑ Les financements des autres acteurs locaux doivent être recensés et partagés : ceux des collectivités locales bien sûr (notamment EPCI, conseils départementaux et conseil régional) en lien avec leurs compétences, mais également faisant l'objet d'avis des fédérations sportives déclinés au niveau local en lien avec leur projet sportif fédéral, et bien sûr les stratégies des acteurs économiques en matière de sponsorship, naming, mécénat, stratégies RSE et RSO...
- ❑ Le fonds d'amorçage 2023 pour les « projets emblématiques » (en fonctionnement uniquement) n'a pas pu être pleinement utilisé sur les territoires ultra-marins. Il est donc reporté en 2024.

La somme fléchée sur les conférences de l'hexagone n'a pas, par ailleurs, été attribuée en totalité en 2024. Les reliquats 2023 seront réaffectés en 2024 sur les 6 régions concernées (Auvergne Rhône Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur). Après délibération du conseil d'administration de l'Agence, il sera donc possible, pour ces régions, de présenter de nouveaux « projets emblématiques » en fonctionnement en 2024.

Enfin, une enveloppe d'1,5 millions d'euros est créée pour financer des actions structurantes qui seront identifiées et labellisées « **Grande Cause Nationale en 2024** » par les conférences régionales du sport. Ces crédits seront « préfléchés » sur chaque région. Ils seront délégués au plan territorial au fur et à mesure de la transmission par les délégués territoriaux de l'Agence des propositions d'actions à financer.

Les désignations de certains membres de collèges ont pu parfois prendre plusieurs mois. Par ailleurs, certains membres sont assez peu disponibles et ne siègent pas aussi régulièrement qu'il serait opportun. Il est important, sur la base de ces constats, de solliciter les structures nationales concernées, pour les alerter et leur demander au besoin de désigner de nouveaux représentants plus disponibles qui prendraient pleinement part aux travaux des conférences et jouer ainsi leur **rôle de tête de réseau essentiel** pour assurer un bon fonctionnement de la gouvernance partagée. La **participation active aux travaux** est en effet primordiale pour concourir à la légitimité et à la réussite des conférences.

Pour rappel, la **parité** devra être systématiquement recherchée à cette occasion.

Nous poursuivrons enfin nos **rencontres régulières, 2 fois par an**, stratégiques d'une part lors des réunions du Cercle des président-e-s des conférences (CRdS et CdFS en présence des DRAJES), autour du Président de l'Agence nationale du Sport, et techniques d'autre part avec les réunions des coordinateurs et des référents des secrétariats généraux.

Il vous appartiendra de vous appuyer sur ces orientations pour s'inscrire dans le cap proposé, et de transmettre à l'Agence (Anne-Lise TITON : anne-lise.titon@agencedusport.fr) au fil des échéances :

- Les Projets Sportifs Territoriaux adoptés (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- Les mises à jour ou évolutions des PST
- Les CPOF et projets emblématiques et leur mise en place et évolution dans le temps
- Les évolutions des formats de réunions, commissions...
- Les comptes-rendus de réunions et documents ou supports utiles inhérents
- Les calendriers de travail des conférences sur la fin de l'année 2023 et l'année 2024 et leurs éventuelles évolutions au fil de l'eau
- Les informations relatives aux mises à jour des élections des président.e.s et vice-président.e.s des conférences régionales et des financeurs du sport (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- Les mises à jour des listes des membres titulaires et suppléants (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- L'évolution des règlements intérieurs
- Les besoins de financement en fonctionnement argumentés et détaillés.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître par écrit les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application des dispositions de la présente note.

Je vous remercie vivement pour votre mobilisation et vous assure du total engagement de l'Agence nationale du Sport pour la réussite à terme de ce déploiement territorial.

Frédéric SANAUR

Directeur général de l'Agence nationale du Sport

